

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 23214

Société : 20326

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ABDELLAH HASSANI Housnia

Date de naissance :

1955

Adresse :

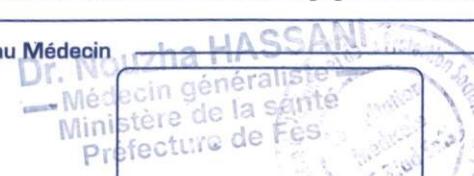
271 HAY TGHAT FES

Tél. 0673668651

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 03/06/2024

Nom et prénom du malade : ABDELLAH HASSANI Housnia Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Maladie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/01/2024	C	5	Dr. Nouzha HASSAN Médecin généraliste Ministère de la Santé Préfecture de Fès 14/01/2024	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	
	
	
	
	

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	11/11/1983	1543	1150.81

AUXILIAIRES MEDICAUX

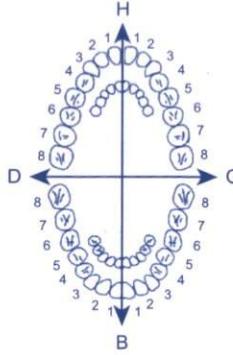
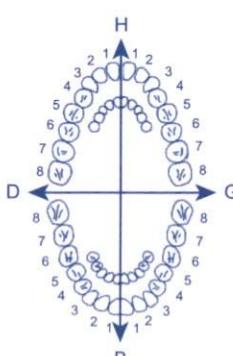
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

ORDONNANCE

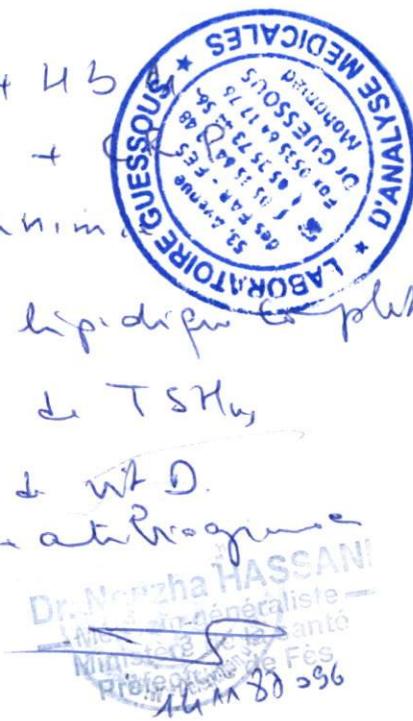


Le : 03/4/1626

Mr ABDEERRAHMANI Hasseni Hamya

- faire :
- ① GAD + HB
 - ② NFS +
 - ③ créatinine urinaire
 - ④ Bilan lipidique complet
 - ⑤ dosage de TSH
 - ⑥ dosage de WT D.
 - ⑦ ECBU - ativoxygène

Pr
+ Asthme + syndrome
+ Bradycardie mitrale



LABORATOIRE GUESSOUS D'ANALYSES MEDICALES



Dr. Mohammed GUESSOUS
Pharmacien Biogiste
Diplômé de la faculté de Médecine
& de Pharmacie de Marseille
CES : Hématologie - Immunologie
Bactériologie et Virologie



Laboratoire certifié ISO 9001 en Juillet 2021

N° 2021/02-216.1

Prescripteur : Dr HASSANI NOUZHA

Mme ABDERRAHMANI HASSANI Houria
Dossier N° 2404170017 du 17-04-2024 08:44
Résultats édités le : 19-04-2024 Tél :

Page : 2 / 4
Résultat Unité V. Normales Antécédent

BIOCHIMIE SANGUINE (Integra 400 Roche, Architect Abbott)

25-04-2018

GLYCEMIE:

(Cinétique enzymatique à 37°, Architect Abbott)

0.91 g/l
5.06 mmol/l

(0.70-1.10)
(3.89-6.12)

25-04-2018

CREATININE:

(Cinétique enzymatique à 37°, Architect Abbott)

8 mg/l
71 µmol/l

(6-11)
(50-98)

25-04-2018

CHOLESTEROL TOTAL :

(Cinétique enzymatique à 37°, Architect Abbott)

2.67 g/l

(<2.00)

25-04-2018

CHOLESTEROL HDL:

(Colorimétrique enzymatique, Architect Abbott)

0.66 g/l

(>0.35)

25-04-2018

CHOLESTEROL LDL:

Indications thérapeutiques : Recommandations AFFSAPS

Prévention primaire :

Absence de facteur de risque	:	< 2.20 g/L	soit	5.7 mmol/L
1 facteur de risque	:	< 1.90 g/L	soit	4.9 mmol/L
2 facteurs de risques	:	< 1.60 g/L	soit	4.1 mmol/L
Plus de 2 facteurs de risques	:	< 1.30 g/L	soit	3.4 mmol/L

Prévention secondaire :

Maladie coronarienne	:	< 1.00 g/L	soit	2.6 mmol/L
----------------------	---	------------	------	------------

Les facteurs de risque sont l'âge (>50 ans pour l'homme et >60 ans pour la femme), les antécédents familiaux de maladie coronarienne précoce, l'hypertension artérielle, le diabète de type 2, le tabagisme et le cholestérol HDL <1.0 mmol/l (0.40 g/l)

25-04-2018

TRIGLYCERIDES :

(Cinétique enzymatique à 37°, Architect Abbott)

1.18 g/l
1.36 mmol/l

(0.40-1.40)
(0.46-1.61)

HEMOGLOBINE GLYQUEE HbA1C

(HPLC Variant II Turbo Biorad)

5.00 %

(4.00-6.00)



LABORATOIRE GUESSOUS D'ANALYSES MEDICALES



Dr. Mohammed GUESSOUS
Pharmacien Biologiste
 Diplômé de la faculté de Médecine
 & de Pharmacie de Marseille
 CES : Hématologie - Immunologie
 Bactériologie et Virologie



Laboratoire certifié ISO 9001 en Juillet 2021

N° 2021/02-216.1

Prescripteur : Dr HASSANI NOUZHA

Mme ABDERRAHMANI HASSANI Houria

Dossier N° 2404170017 du 17-04-2024 08:44

Résultats édités le : 19-04-2024 Tél :

Page : 1 / 4
Antécédent

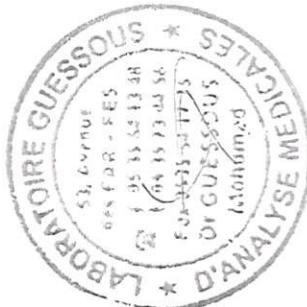
Résultat Unité
HEMOGRAMME
 (Sur Automate Sysmex XT-4000i)

NUMERATION GLOBULAIRE

Leucocytes:	5:40	$10^3/\text{mm}^3$	(4.00–10.00)
Hématies:	5.1	M/mm^3	(3.8–5.4)
Hémoglobine:	14.7	g/dL	(12.0–16.0)
Hématocrite:	43	%	(37–47)
VGM :	84.5	μ^3	(82.0–98.0)
TCMH :	28.8	pg	(27.0–33.0)
CCMH :	34.0	g/dL	(31.0–36.0)
IDR-SD :	41.3	fL	(37.0–50.0)
Plaquettes:	277	$10^3/\text{mm}^3$	(150–400)
Volume Plaquettaire Moyen	9.7	fL	(8.0–12.0)

FORMULE LEUCOCYTAIRE

Polynucléaires Neutrophiles :	55.8	%	
Soit:	3 571	$/\text{mm}^3$	(1 800–7 500)
Polynucléaires Eosinophiles:	1.1	%	
Soit:	70	$/\text{mm}^3$	(40–700)
Polynucléaires Basophiles:	0.3	%	
Soit:	19	$/\text{mm}^3$	(0–100)
Lymphocytes:	36.1	%	
Soit:	2 310	$/\text{mm}^3$	(1 000–4 500)
Monocytes:	6.7	%	
Soit:	429	$/\text{mm}^3$	(200–1 000)
CTRL 100%	100	%	(100–100)



LABORATOIRE GUESSOUS D'ANALYSES MEDICALES

PATENTE ; 13606231 - CNSS : 2120830 - IF : 16409010 - ICE : 000721226000036

Dr. Mohamed GUESSOUS

Pharmacien Biologiste

Diplômé de la faculté de
médecine

& de pharmacie de Marseille

CES : Hématologie -

Immunologie

Bactériologie et Virologie



FACTURE : 240400760

Fès le : 17-04-2024

Médecin

Dr HASSANI NOUZHA

Nom du patient

Mme Houria ABDERRAHMANI HASSANI

Demande N° 2404170017

Date de l'examen : 17-04-2024

Analyses :

CN	Analyse	Récapitulatif des analyses	
		Clé	Coefficient
0106	Cholestérol total	B	30
0111	Créatinine	B	30
0370	CRP	B	100
0241	Cytologie, culture, identification	B	90
0246	Examen mycologique: (recherche)	B	30
0245	Examen parasitologique urinaire ou vaginal	B	20
0118	Glycémie	B	30
0119	Hémoglobine glycosylée	B	100
0216	Numération formule	B	80
0134	Triglycérides	B	60
0164	TSH us	B	250
0439	Vitamine D	B	450
0110	Cholestérol HDL+ L D L	B	80

Total des B : 1350

Total des HN : 0

TOTAL REGLE APRES REMISE : 1150.00 DHS

Arrêtée la présente note d'honoraires à la somme de : mille cent cinquante dirhams.



LABORATOIRE GUESSOUS D'ANALYSES MEDICALES



Dr. Mohammed GUESSOUS
Pharmacien Biologiste
Diplômé de la faculté de Médecine
& de Pharmacie de Marseille
CES : Hématologie - Immunologie
Bactériologie et Virologie



Laboratoire certifié ISO 9001 en Juillet 2021

N° 2021/02-216.1

Prescripteur : Dr HASSANI NOUZHA

Mme ABDERRAHMANI HASSANI Houria
Dossier N° 2404170017 du 17-04-2024 08:44
Résultats édités le : 19-04-2024 Tél :

Résultat

Unité

V.Normales

Page : 4 / 4
Antécédent

EXAMEN CYTOBACTERIOLOGIQUE DES URINES

Origine prélèvement:

MILIEU DU JET

EXAMEN MACROSCOPIQUE :

Aspect	Clair
Couleur	Jaune
Culot	Très faible

EXAMEN CHIMIQUE :

Albumine	Négative
Sucre	Négative
Corps cétoniques	Négative
Sang dans les urines	Négative
PH	6.5
Nitrites	Négative

EXAMEN MICROSCOPIQUE :

Leucocytes	1 000 /ml	(<10 000)
Hématies	1 000 /ml	(<1 000)
Cellules épithéliales	Absence	
Levures	Absence	
Filaments mycéliens	Absence.	
Cristaux	Absence.	
Cylindres	Absence.	
Trichomonas	Absence.	
Mycologie:	Négative	

EXAMEN BACTERIOLOGIQUE :

Examen direct Cultures stériles sur milieux usuels après 48h.

Demande validée biologiquement par : Dr. Mohammed GUESSOUS



LABORATOIRE GUESSOUS D'ANALYSES MEDICALES



Dr. Mohammed GUESSOUS
Pharmacien Biogiste
Diplômé de la faculté de Médecine
& de Pharmacie de Marseille
CES : Hématologie - Immunologie
Bactériologie et Virologie



Laboratoire certifié ISO 9001 en Juillet 2021

N° 2021/02-216.1

Prescripteur : Dr HASSANI NOUZHA

Mme ABDERRAHMANI HASSANI Houria
Dossier N° 2404170017 du 17-04-2024 08:44
Résultats édités le : 19-04-2024 Tél :

Page : 3 / 4

Résultat

Unité

V.Normales

Antécédent

PROTEINES DE L'INFLAMMATION

CRP (Proteine C-réactive)

(Turbidimétrie, Architect Abbott)

2.8 mg/l (<5.0)

VITAMINES

(Access Beckmen, VIDAS, Architect Abbott)

12 µg/l
30 nmol/L

Dosage 25 OH VITAMINE D2/D3

(Chimiluminiscence, Access Beckmen)

Valeurs de
référence :

Souhaitables	:	30	à	100	µg/l	(75 à 250 nmol/l)
Inuffisance	:	10	à	30	µg/l	(25 à 75 nmol/l)
Carence	:	<	à	10	µg/l	(< 25 nmol/l)
Toxicité	:	>	à	100	µg/l	(> 250 nmol/l)

BILAN THYROIDIEN

(Access Beckmen, VIDAS, Architect Abbott)

1.622 µUI/ml

TSH us:

(Access 2, Chimiluminiscence Beckman)

Valeurs de référence

Euthyroïdie	:	0.25 à 5	µUI/ml
Hyperthyroïdie	:	< 0.15	µUI/ml
Hypothyroïdie	:	> 7	µUI/ml

Pour un bébé

1 jour	:	< 70	µUI/ml
2 à 3 jours	:	< 30	µUI/ml
3 à 7 jours	:	< 10	µUI/ml

